



INSTRUCTIONS DE COURSE

CHAMPIONNAT INTERNATIONAL DU MONDE DE LA CLASSE DES 6 M JI

Jeudi 28 mai au vendredi 5 juin 2015

La Société Nautique de La Trinité sur Mer (SNT),
agissant en tant qu'autorité organisatrice (AO)

en liaison avec

l'International Six Metre Association (ISMA)
et l'Union Française des 6 Mètre JI

1 REGLEMENTS

Les règles sont celles définies dans la dernière version des Règles de Course à la Voile (RRS).

Celles-ci sont modifiées comme suit:

Les règles 44.1 et 44.2 sont modifiées de telle sorte qu'un seul tour, comprenant un virement et un empannage, est requis

Le Code ISAF de Classification des Coureurs (règle 22) ne s'appliquera pas.

1.2 Les Règles d'Équipement des Voiliers (ERS)

1.3 Le Deed of Gift des Trophées du Championnat du Monde de la Classe Internationale des 6 Mètre

1.4 Les règles de jauge de la Classe Internationale des 6 Mètre

1.5 Les prescriptions applicables de la FFVoile telles qu'indiquées dans l'Avis de Course (Notice of Race); les autres prescriptions de la FF Voile ne s'appliqueront pas.

1.6 L'Avis de Course de l'Autorité Organisatrice et les Instructions de Course telles qu'approuvées par l'ISMA.

1.7 Tous les bateaux pourront en registrer un équipier remplaçant sur la liste d'équipage et pourront faire courir cet équipier sous réserve de déclarer ce changement à l'AO avant 19h00 le jour précédant le changement d'équipier.

1.8 Tous les bateaux devront avoir à leur bord une aussière pour remorquage d'une longueur minima de 15 mètres ainsi que, pour chaque équipier, les équipements individuels de flottabilité.

1.9 En cas de conflit entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

2 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le panneau officiel de l'OA, situé à l'entrée de la grande tente.

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Tout changement des Instructions de Course sera affiché avant 09h00 du jour de prise d'effet, à l'exception de tout changement du programme de course qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4 SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés sur le mât de pavillon le plus proche de la grande tente, avec le pavillon «SNT».
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, «1 minute» est remplacé par «pas moins de 90 minutes» dans Signaux de course Aperçu.
- 4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5 PROGRAMME DE COURSE

5.1 Programme de course

Jour 1 : jeudi 28 mai	Inscriptions et jauge (de 09h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00)
Jour 2 : vendredi 29 mai	Inscriptions et jauge (de 09h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00)

REGATE ANNUELLE EN MER DE LA SOCIETE NAUTIQUE DE GENEVE

Jour 3 : samedi 30 mai	Inscriptions et jauge (de 09h00 à 12h00) 2 courses
------------------------	---

Jour 4 : dimanche 31 mai	2 courses Remise des prix
--------------------------	------------------------------

CHAMPIONNAT INTERNATIONAL DU MONDE DE LA CLASSE DES 6 METRE JI

Jour 5 : lundi 1er juin	2 courses (jour 1)
-------------------------	--------------------

Jour 6 : mardi 2 juin	2 courses (jour 2)
-----------------------	--------------------

Jour 7 : mercredi 3 juin	2 courses (jour 3)
--------------------------	--------------------

Jour 8 : jeudi 4 juin 2 courses (jour 4)

Jour 9 : vendredi 5 juin Jour de réserve (jour 5)
Remise des prix

5.2 L'heure prévue, chaque jour, pour le signal d'avertissement de la première course est 10h55 pour le Championnat International du Monde de la Classe des 6 Mètre JI

5.3 Nombre de courses : un maximum de huit (8) courses seront courues conformément au Deed of Gift du Championnat International du Monde des 6 Mètre JI. Cinq (5) courses sont requises pour valider le Championnat.

Deux courses seront prévues chaque jour; cependant, une troisième course pourra être courue n'importe lequel des quatre premiers jours du Championnat si cela est nécessaire pour maintenir le programme de course en cas de conditions météorologiques contraires et le changement sera effectué conformément à l'article 3 des présentes Instructions de Course.

5.4 Le dernier jour (vendredi 5 juin 2015) du Championnat International du Monde de la Classe des 6 Mètre JI, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 12h00.

5.5 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, le pavillon orange de ligne de départ sera envoyé avec un signal sonore au moins cinq (5) minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.

6 PAVILLONS DE CLASSE ET IDENTIFICATION

Le pavillon de classe sera pavillon de Classe des 6 Metre JI, accompagné de la flamme de Division définie ci-dessous :

Division Open : flamme jaune. La Division Open est ouverte à tous les bateaux disposant d'un certificat de jauge valide en tant que 6 Mètre JI, à l'exception des bateaux jautés en conformité avec l'annexe A du Règlement de la Classe internationale des 6 Mètre JI disposant d'un certificat approuvé en tant que «classique» qui ne pourront concourir dans la Division Open.

Division des Classiques: flamme bleue. La Division des Classiques est ouverte à tous les bateaux disposant d'un certificat de jauge valide en tant que 6 Mètre JI, construits et certifiés avant / ou le 31 décembre 1965. Les répliques de ces bateaux dont la construction a été approuvée par les Comités Technique et Classique de l'ISMA, sont éligibles à concourir dans la Division des Classiques.

7 ZONE DE COURSE

7.1 L'Annexe A montre la localisation de la zone de course.

7.2 Les bateaux du Comité de Course arboreront le pavillon de la SNT.

7.3 VHF sur canal 71 ou le 73 en cas de non fonctionnement du 71.

8 LES PARCOURS

8.1 Il y aura 2 types de parcours conformément au Deed of Gift :

Parcours A : 3 remontées au vent et 2 descentes sous le vent d'approximativement 2 miles nautiques pour chaque bord de parcours.

Parcours B : 2 remontées au vent et 2 descentes sous le vent d'approximativement 2 miles nautiques pour chaque bord de parcours avec arrivée à la bouée sous le vent. Le parcours B sera normalement utilisé lorsqu'une autre course est prévue le même jour.

L'Autorité organisatrice pourra, avec le consentement de l'ISMA, utiliser des parcours modifiés pour prendre en compte les conditions locales.

Une porte avec 2 bouées pourra être placée à la place de la bouée sous le vent.

La marque 3 est une porte 3S et 3P.

8.2 Les diagrammes de l'Annexe B montrent les parcours, y compris les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre selon lequel les marques doivent être passées et le bord selon lequel chaque marque doit être contournée. La longueur des parcours, à la discrétion du Comité de Course, pourra être modifiée en fonction des conditions de temps du moment.

8.3 Au plus tard avec le signal d'avertissement, le bateau du Comité de Course affichera le cap compas du premier bord de parcours.

9 MARQUES

9.1 Les marques 1, 2, 3 S et 3 P seront des bouées cylindriques jaunes.

9.2 Les nouvelles marques, ainsi que prévu au 12.1 des Instructions de Course, seront des bouées cylindriques oranges.

10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Il n'y a pas d'obstacles dans la zone de course.

Toutefois, il est rappelé aux concurrents qu'il y a un risque de danger près de la côte. Les marques Latérale du «Petit Trého» et la Cardinale «Roche Révision» doivent être laissées à gauche sur leurs côtés définis.

11 LE DEPART

Lors de la première course de chaque jour, la Division des Classiques partira 5 minutes après la Division Open et le signal d'avertissement de la Division des Classiques sera envoyé en même temps que le signal de départ de la Division Open. Lors du deuxième départ et départ suivant du jour, l'ordre des départs et l'intervalle de temps entre les départs pourra être modifié à la discrétion du Comité de Course, mais l'intervalle de temps entre deux départs ne pourra être inférieur à 5 minutes et pourra être plus important en cas de départ en premier de la Division des Classiques.

11.1 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26 avec le signal d'avertissement donné 5 minutes avant le signal de départ.

11.2 La ligne de départ sera entre un mât arborant un pavillon orange placé sur le bateau comité à l'extrémité tribord de la ligne et un pavillon orange envoyé sur le mât situé à l'extrémité bâbord de la ligne.

- 11.3 Un bateau partant plus de 4 minutes après le signal de départ sera classé DNS sans instruction. Cela modifie la règle A4.
- 11.4 Si le pavillon U a été envoyé avec le signal préparatoire, aucune partie de la coque d'un bateau, de son équipage ou de son équipement ne doit être dans le triangle défini par les extrémités de la ligne de départ et la première marque pendant la dernière minute précédant le signal de départ. Si un bateau enfreint cette règle et est identifié, il sera disqualifié sans instruction, sauf si le départ de la course est redonné ou si elle est recourue ou retardée ou annulée avant le signal de départ. Ceci modifie la règle 26.
- 11.5 En accord avec la règle 29.1, lorsqu'un bateau a été reconnu comme OCS, le Comité de Course enverra un pavillon X accompagné d'un seul signal sonore. De plus, le Comité de Course transmettra une liste des bateaux OCS par VHF. Cette liste sera transmise deux fois, la première transmission au minimum 1 minute après le départ et la seconde transmission pas plus tard que 3 minutes après le départ. Pendant cet intervalle de temps, l'heure exacte de transmission et l'ordre selon lequel les numéros des bateaux seront donnés ne pourront constituer un motif de demande de réparation. Ni une panne de VHF, ni des mauvaises conditions de réception de celle-ci ne pourront constituer un motif de demande de réparation. Nonobstant les Instructions de Course, il est rappelé aux bateaux qu'il ressort de leur responsabilité de juger s'ils sont OCS et de revenir en conséquence.

12 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 12.1 Pour changer le bord suivant, le Comité de Course mouillera une nouvelle marque ou déplacera la ligne d'arrivée et enlèvera la marque initiale dès que possible.
- 12.2 Sauf dans le cas d'une porte, les bateaux devront passer entre le bateau du Comité de Course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche en laissant la marque à babord et le bateau du Comité de Course à tribord. Ceci modifie la règle 28.

13 L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée du Parcours A se fera entre le mât arborant le pavillon orange du bateau du Comité de Course et la bouée cylindrique orange mouillée au vent de la marque 1.

La ligne d'arrivée du Parcours B se fera entre le mât arborant le pavillon orange du bateau du Comité de Course et la marque 3a.

14 SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour, comme indiqué dans l'Avis de Course.
- 14.2 Un bateau qui pris une pénalité ou abandonné en application de la règle 44.1 remplira un formulaire de reconnaissance au secrétariat du club de la SNT dans le temps limite de réclamation.

15 TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLES

- 15.1 Le temps limite pour chaque course sera de 2 heures et demie. Si aucun bateau n'a passé la marque 1 dans le temps limite d'une heure, la course sera annulée. Ceci modifie la règle 62.1(a).
- 15.2 Il y aura un temps limite de 50 minutes pour la Division Open et de 55 minutes pour la Division des Classiques pour terminer chaque bord de parcours. Le temps sera décompté comme étant le temps écoulé entre le premier bateau ayant viré les deux marques définissant un bord de parcours. Tous les bateaux finissant la course dans le temps prescrit ou dans l'heure suivant l'arrivée du premier bateau seront classés. Tous les autres seront classés DNF (n'a pas fini) sans instruction. Ceci modifie les règles 35, A4 et A5.

16 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation seront disponibles au secrétariat du club de la SNT. Les réclamations et les demandes de réparation ou de réouverture doivent être déposées dans le temps limite approprié.
- 16.2 Le temps limite de réclamation est de 90 minutes après que le dernier bateau a fini la course ou après que le Comité de Course a signalé qu'il n'y aura plus de course ce jour, selon lequel est le plus tardif.
- 16.3 Les avis seront affichés au tableau officiel de la grande tente et répétés au tableau du clubhouse de la SNT pas plus tard que 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou témoins. Les instructions auront lieu dans la salle des réclamations, située au club de la SNT, et commenceront à l'heure affichée.
- 16.4 Les avis de réclamations émanant du Comité de Course ou du Jury International seront affichés pour informer les bateaux selon la règle 61.1(bn) sur le panneau officiel de notification (situé dans la grande tente).
- 16.5 Les infractions aux instructions 14.2, 18, 21, 23, 25, 26 et 27 ne pourront faire l'objet d'une réclamation. Ceci modifie la règle 60.1 (a). Les pénalités pour ces infractions pourront être inférieures à une disqualification si le Jury International le décide.
- 16.6 Le dernier jour du programme de course, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :
- (a) dans le temps limite imparti de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille;
 - (b) pas plus tard que 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce jour là. Ceci modifie la règle 66.
- 16.7 Le dernier jour programmé de course, une demande de réclamation basée sur une décision du Jury International devra être déposée dans les 30 minutes au plus tard après que la décision a été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.
- 16.8 Les décisions du jury International seront sans appel, ainsi que prévu à la règle 70.5.

17 CLASSEMENT

17.1 Le système de classement est celui du Système de Points à Minima de l'Annexe A tel que modifié en 17.2 (a).

17.2 Cinq (5) courses devront être validées pour constituer un Championnat valide.

(a) Lorsque moins de 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Lorsque de 6 à 8 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score d'une course.

18 REGLES DE SECURITE

Un bateau qui abandonne une course doit en avertir le Comité de Course le plus tôt possible.

19 REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

19.1 Tous changements d'équipier autres que ceux autorisés par l'article 1.7 sont soumis à l'approbation préalable du Jury International. Un motif doit être donné.

19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'autorisation du Comité de Course. Les demandes de remplacement doivent être faites au Comité à la première occasion raisonnable.

20 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de jauge et instructions de course. Sur l'eau, un membre du Comité de Course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21 PUBLICITE DE L'EPREUVE

Les bateaux doivent arborer la publicité fournie par l'Autorité Organisatrice. En conformité avec les règles de Classe 36, aucune publicité n'est autorisée sur la grand voile et le génois.

22 BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels du Comité de Course seront identifiés par le pavillon «SNT».

23 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

23.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première division à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le Comité de Course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

- 23.2 Les bateaux accompagnateurs des 6 M JI arboreront une flamme orange pendant tout le championnat. Cette flamme peut être obtenue auprès du secrétariat du club de la SNT au moment de l'inscription.

Les bateaux de l'organisation (vidéo, presse, photographe ...) arboreront une flamme mauve.

24 EVACUATION DES DETRITUS

La règle 55 est modifiée par ajout de la phrase : « Cependant, le largage de rubans élastiques ou en laine lors de l'envoi d'une voile ne sera pas considéré comme une infraction à la règle 55».

La pénalité pour infraction à la règle 55 pourra être moins qu'une disqualification si le Jury International en décide.

25 LIMITATIONS DE SORTIE D'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau, sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation préalable écrite du Comité de Course.

26 EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS-MARINES DE PROTECTION

Les appareils de respiration sous-marine et les housses sous-marines de protection ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité des bateaux entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la régata, c'est-à-dire du Championnat International des 6 M JI.

27 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

28 PRIX

Des prix seront donnés ainsi qu'indiqué dans l'Avis de Course. En plus des Trophées énumérés dans l'Avis de Course, des prix seront donnés aux équipages et des prix spéciaux pourront être décernés grâce à la générosité de nos partenaires.

29 RENONCIATION A RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata à leur risque, règle 4, Décision de Courir. L'Autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité pour dommages matériels ou corporels ou décès subis avant, pendant ou après la régata.

30 ASSURANCE

Chaque bateau participant devra avoir une assurance en responsabilité civile avec une couverture d'un minimum de 1 500 000 euros ou son équivalent.

31 COMITE DE COURSE ET JURY INTERNATIONAL

Race Officer : Gilles Bricout
Président du Comité de Course

Jury International

Helmut JAKOBOWITZ IJ-AUT - Chairman
Liz PROCTER IJ-GBR
Robert MILNER IJ-GBR
Tony O’GORMAN IJ-IRL
Claude PETIT NJ-FRA

32 HORAIRES DES MAREES (Port- NAVALO)

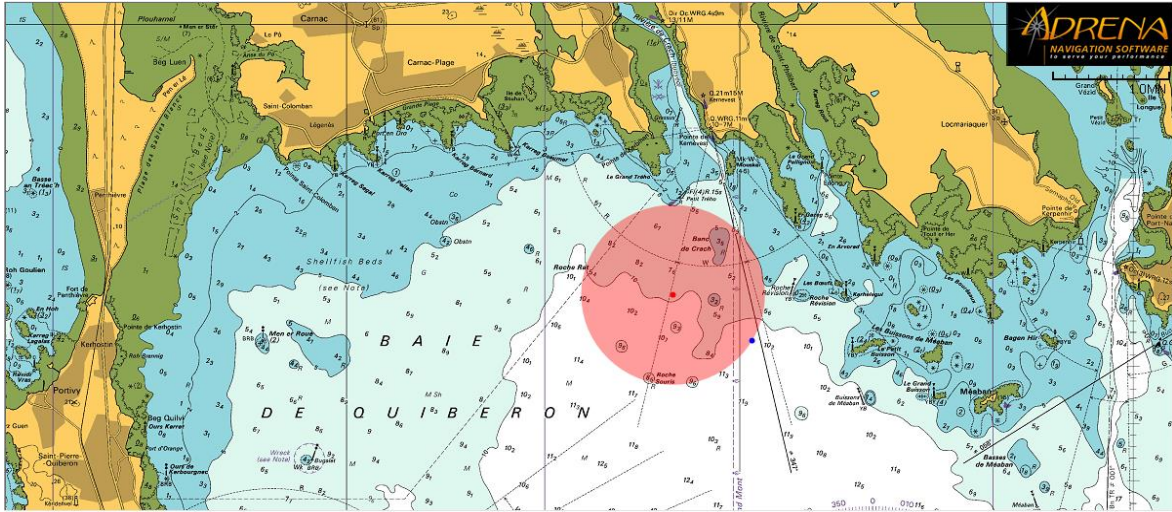
HORAIRE DES MAREES – LEVER ET COUCHER DU SOLEIL

En heure légale

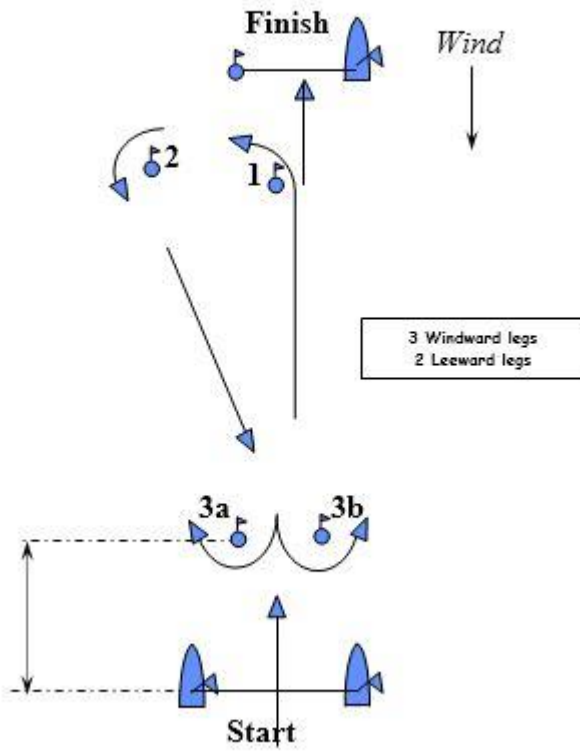
	PM	Haut.	Coef.	PM	Haut.	Coef.	BM	Haut.	BM	Haut
29/05/2015	02h55	4.05	49	15h21	4.20	53	09h03	1.75	21h21	1.75
30/05/2015	03h42	4.20	57	16h01	4.40	62	09h49	1.55	22h05	1.50
31/05/2015	04h21	4.40	66	16h37	4.55	70	10h29	1.35	22h47	1.30
01/06/2015	04h58	4.55	75	17h13	4.75	78	11h08	1.20	23h26	1.15
02/06/2015	05h35	4.65	81	17h50	4.85	84	11h46	1.05	----	---
03/06/2015	06h13	4.75	86	18h29	4.95	88	00h06	1.00	12h24	0.95
04/06/2015	06h51	4.80	89	19h10	4.95	89	00h46	0.85	13h03	0.95
05/06/2015	07h31	4.75	88	19h53	4.90	87	01h27	0.80	13h45	0.95

Date	Lever	Coucher
29/05/2015	6h20	21h59
30/05/2015	6h19	22h00
31/05/2015	6h18	22h01
01/06/2015	6h18	22h02
02/06/2015	6h17	22h03
03/06/2015	6h17	22h04
04/06/2015	6h16	22h04
05/06/2015	6h16	22h05

ANNEXE A : ZONE DE COURSE



Appendix B - Course A



Appendix B - Course B

